

**Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN**

Séance du 21 septembre 2022

39 - 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : BOURLEZ Marie-Espérance à FOSSAERT Josiane, SAEZ José à GARCIA Rémy,

Absent : RASSIER Jean-Marie, REBUFFAT Dominique.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

**Objet : Accueil de Loisirs Périscolaire - Caisse d'Allocations Familiales - Convention territoriale Globale - Autorisation de signature**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La CTG signée de 2018 à 2021 prend fin et son renouvellement est prévue sur la période de 2022 à 2026. Ce nouveau cadre contractuel, d'une durée de 5 ans, est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la CAF.

Cette convention peut concerner, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap ainsi que le logement.

La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire et fixe le cadre d'un plan d'actions adapté, ceci en mobilisant les coopérations des différents services communaux et acteurs de terrain. Elle se déroulera sur l'année 2022 avec la constitution d'un Comité de pilotage et devra aboutir à la signature de la CTG avant la fin de l'année 2022.

Les financements des bonus CTG (en remplacement de la prestation service enfance jeunesse) sont soumis à la signature de cette convention par la collectivité.

*JB*

A l'occasion du renouvellement de cette convention de 2022 à 2026 :

### LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition faite par Monsieur le Maire ;
- **DIT** que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents portant regard sur la nouvelle convention territoriale globale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE MAIRE,**

